

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice
AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل
سفارة موريتانيا في سويسرا
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية في جنيف

MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENÈVE

MISRIM/GE/30/18

Genève, le 08 février 2018

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Secrétariat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la réponse du Gouvernement au questionnaire portant sur la Résolution 33/18 intitulée « Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme ».

La Mission permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse remercie le Secrétariat du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de sa bienveillante coopération et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.



Secrétariat du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme
Office des Nations Unies
Genève
Courriel : registry@ohchr

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Réponses du Gouvernement aux informations demandées par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme portant sur la résolution 33/18 intitulée « *Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme* ».

- 1) Quelles mesures votre gouvernement ou organisation ont-ils prises pour adopter une approche fondée sur le droit de l'homme dans la mise en œuvre des politiques et programmes visant à réduire la mortalité et de la morbidité maternelle évitable ? comment le guide technique a-t-il aidé votre gouvernement ou organisation à concevoir, mettre en œuvre, réviser et/ou évaluer ces politiques ou programmes ?

L'approche basée sur les droits humains a été prise en compte dans l'élaboration des politiques de développement du pays, à travers :

- La SCAPP 2016-2030, dans son levier 2 : le capital humain et l'accès aux services sociaux de base.
- PNDS 2016-2020 au niveau sectoriel de la santé, à travers son axe 2 : Réduire la mortalité maternelle, néonatale des enfants et des adolescents
- Stratégie de la santé de la reproduction 2016-2020 opérationnalisant la réduction de la mortalité maternelle et néonatale évitable.

Afin de promouvoir la santé maternelle et néonatale, le gouvernement s'est engagé à développer un environnement favorable à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale par :

- L'adoption par le parlement de la loi SR
- La mise à l'échelle du Forfait Obstétrical (mutuelle de santé) dans le cadre de l'accès universel de la femme enceinte aux soins liés à la grossesse, à l'accouchement et au Post-partum.
- L'adoption d'un arrêté N 1134 du 6 juillet 2015 portant obligation de la notification des cas de décès maternels, néonataux et institutionnalisation des audits des décès maternels et néonataux en vue de leur réduction efficace.
 - l'intégration des décès maternels et néonataux dans la SIMR comme événement à déclaration obligatoire
 - L'adaptation et la validation des directives nationales de la surveillance des décès maternels périnataux et riposte.
 - Validation du plan d'action de mise en œuvre de la surveillance des décès maternels périnataux et riposte dans le cadre de la surveillance SMIR.
 - Mise en place d'un comité national d'audit de décès maternels et néonataux et de neuf comités régionaux de revue des décès maternels

- 2) Le guide technique a-t-il permis à votre gouvernement ou organisation d'améliorer la compréhension des conditions d'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme ? Si oui, veuillez en expliquer l'impact dans la conception et la mise en œuvre de politiques et programmes dans ce domaine.

L'impact dans la conception et la mise en œuvre de politiques et programmes dans ce domaine a permis de tenir compte de l'approche des droits humains dans les politiques socio-sanitaires par :

- La mise en place de l'AGENCE TADAMOUN qui a permis la construction et l'équipement des structures au niveau des zones marginalisées pour les populations vulnérables.
A travers l'engagement du gouvernement à la stratégie du Secrétaire Général des Nations Unies à travers la Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et des adolescents afin

de permettre à chaque individu d'accéder à ses droits en matière de la santé à différents niveaux de son développement humain.

3) Quels sont les défis auxquels votre gouvernement ou organisation est confrontés dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme à l'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelles évitables ? veuillez présenter la nature de ces défis et les mesures prises pour y remédier.

- Faiblesse des ressources financières allouées à la santé
- Faiblesse de la coordination intersectorielle qui inclut les principales parties prenantes : ministère de la santé, de l'action sociale, le secteur privé et la société civile.
- La faiblesse de l'offre des services de santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (SRMNIA) qualifiés au niveau communautaire
- La systématisation de la Surveillance des Décès maternels, Néonataux et de la Riposte au niveau du territoire national.

Mesures prises :

- Allocation des ressources par l'augmentation du budget alloué à la santé qui passe de 4.3% en 2017 à 4.7% en 2018.
- et engager les ressources pour le futur plan SRMNIA pour sa mise en œuvre.
- La création d'une équipe pays SRMNIA pilotée par le ministère de la santé, en collaboration avec le Groupe H6 Mauritanie (Agences du système des nations Unies) avec une un élargissement des partenaires nationaux, internationaux et la coopération bi et multilatérales chargée de piloté l'accès des individus à la SRMNIA afin de réduire la mortalité maternelle et néonatale évitable.
- Une politique de normalisation de services est en cours de mise en œuvre à travers l'harmonisation des normes, politiques, protocoles et procédures nationale.
- Une note de service ministérielle rendant obligatoire la tenue mensuelle des comités d'audits des décès maternels a été élaborée.

4) Il est fait état d'une majorité de décès maternels survenant dans des contextes fragiles et humanitaires, et des femme enceintes pouvant faire face à des risques médicaux accrus en situation des crises, comment votre gouvernement ou organisation applique-t-il une approche fondée sur les droits de l'homme pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles dans ces contextes. Veuillez préciser les bonnes pratiques et les défis rencontrés à cet effet.

Dans le cadre du contexte fragile et humanitaire, le gouvernement a mis en place un plan de contingence à travers un cluster santé pour répondre à la crise des réfugiés du Mali depuis 2012 à Néma. Les services de santé de base sont maintenus 24H/24H, avec l'appui des partenaires au développement.

Les services sont offerts à travers une approche basée sur les droits humains.

5) **Votre gouvernement ou organisation collecte-t-il régulièrement des données et informations sur la santé sexuelle et procréative dans les situations de crise ? veuillez préciser les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées à cet effet**

Les données humanitaires sont collectées au niveau primaire puis enregistrés dans le Système National d'Information Sanitaire (SNIS).